

COMBAT RÉPUBLICAIN

Numéro 15

Bulletin d'information de la **CNGR**
Coordination Nationale de la **Gauche Républicaine**

A SAVOIR:

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION?

Ou un premier ministre à Matignon ?... C'est ce que se demandent les Français, tandis que la presse se fait l'écho, jour après jour, de la déliquescence gouvernementale. Ainsi le Monde des 15 et 16 mai, à propos de la récente hospitalisation de Raffarin, cite un conseiller ministériel qui parle sous le couvert du plus strict anonymat : « Finalement, il fait ce que beaucoup espéraient: être présent sans être visible ». Le quotidien reproduit également cette phrase lapidaire du député UMP d'Ille-et-Vilaine, René Couanau : « De toute façon, le gouvernement n'a plus rien à nous dire ».

Quant à Antoine de Gaudemar, directeur de la rédaction de Libération, il éditorialise à propos du lundi de Pentecôte de la façon suivante : « La fronde a monté contre une mesure ne concernant que les salariés, s'inscrivant dans un contexte de remise en cause des 35 heures et de crise salariale, et dénoncée même comme largement insuffisante par une grande partie de ceux à qui elle était censée bénéficier. Survenant à moins de deux semaines du référendum, cette fin en jus de boudin en dit long sur l'autorité et la compétence du gouvernement, refusant de reculer mais incapable d'organiser convenablement ce qu'il a pourtant fait voter par le Parlement ».

LAMY DE L'OMC

Ancien commissaire européen – il fait partie de ceux qui ont dit « amen » à la directive Bolkestein – le Français Pascal Lamy sera bientôt intronisé directeur général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ancien directeur de cabinet de Jacques Delors lorsque celui-ci présidait la commission de Bruxelles, Lamy a bénéficié du retrait de ses rivaux. Le voilà désormais grand timonier de l'organisme qui chapeaute les dérèglementations internationales et promeut le libre-échange dans le monde entier. Il est aussi membre du PS, mais est-ce vraiment rassurant ?

LES HUIT FEDERATIONS SYNDICALES DE CHEMINOTS appellent à la grève pour le 2 juin. Leurs revendications portent sur les salaires, le maintien de l'emploi, la relance du fret et la défense du service public.

EDITO: CHIRAC : LA REGRESSION DEMOCRATIQUE

De même qu'il fait fondre les acquis sociaux comme neige au soleil, le libéralisme étiole la démocratie au point de ne plus la considérer que comme un exercice électoral de pure forme. D'ailleurs, que la « constitution » européenne soit adoptée, et le suffrage universel n'aura à choisir qu'entre libéralisme de droite et libéralisme de gauche. Toute autre orientation sera explicitement proscrite par la nouvelle charte fondamentale.

Le débat autour d'un possible « plan B » à appliquer en cas de victoire du Non fournit une bonne illustration de ce mépris pour la démocratie. Après avoir exclu toute démarche européenne alternative, plusieurs porte-parole du Oui, à l'instar de Jacques Delors, concèdent aujourd'hui du bout des lèvres que ce plan alternatif prendrait corps tôt ou tard si le Non l'emportait. Mais quel formidable déni de démocratie inspire ceux qui, comme Chirac, convoquent les Français aux urnes tout en les menaçant de ne pas tenir compte de leur vote si celui-ci n'était pas conforme à la volonté des gouvernants ! En cas de rejet du traité, il n'y aurait pas d'alternative : alors à quoi bon voter ?

Ce scandale est tout à fait comparable à la non reconnaissance des résultats électoraux en Ukraine, qui ont suscité un soulèvement populaire et un tollé dans les capitales européennes. En définitive, les autorités de Kiev ont dû organiser de nouvelles élections avant de permettre l'alternance. Mais ce qui a été encouragé en Ukraine par la communauté internationale, serait interdit en France et dans les autres pays de l'UE, au motif qu'un rejet de la constitution déboucherait sur l'enfer ou pire encore... sur le traité de Nice !

Toujours au passif du « traité constitutionnel », rappelons que celui-ci n'émane pas d'une assemblée constituante, élue au suffrage universel par des citoyens dûment informés des intentions et des méthodes de travail de leurs représentants. Il n'a jamais fait l'objet de débats dans les parlements nationaux. En outre, son mode d'approbation n'est pas identique partout, puisque seuls certains pays procèdent par la voie référendaire. On comprend le soulagement des gouvernements qui se contentent d'une ratification parlementaire, vu la flambée du Non enregistrée par les sondages là où les électeurs auront à se prononcer, de Paris à Copenhague, de Lisbonne à La Haye.

Quant au texte de ladite constitution, il se caractérise par les flous, les imprécisions et les multiples renvois d'un article à l'autre, qu'il s'agisse du corps même du traité ou des déclarations annexes, aussi volumineuses que les 448 articles. Si le non l'emportait, la Cour de justice européenne aurait de beaux jours devant elle pour « dire le droit » supranational, en application de l'un de ses arrêtés, l'arrêt Costa de 1964, qui affirme que « issu d'une source autonome, le droit né du traité [de Rome] ne pourrait donc, en raison de sa nature spécifique originale, se voir judiciairement opposer un texte interne quel qu'il soit, sans perdre son caractère communautaire et sans que soit mise en cause la base du traité lui-même ».

Cet arrêté a imposé la primauté du droit communautaire sur tout texte national. Véritable coup d'Etat institutionnel, il est passé alors relativement inaperçu car la sphère de compétence de Bruxelles n'était pas aussi importante qu'aujourd'hui. Mais quarante ans après, la boucle serait bouclée si le « traité constitutionnel » était adopté.

L'Europe de la finance et des juges est avancée... Avec le Non, commençons à construire l'Europe du travail et de la démocratie !

La Rédaction

M.A.I.S NON! M.A.I.S NON!

M.A.I.S NON! M.A.I.S NON!

M.A.I.S NON! M.A.I.S NON! M.A.I.S NON! M.A.I.S NON! M.A.I.S NON! M.A.I.S NON!

Faire du référendum du 29 mai une grande victoire de la République!

PLACE DE LA REPUBLIQUE = PLACE DU NON

Le Non de gauche organise un grand rassemblement à Paris samedi 21 mai, de 14 h 30 jusqu'à 19 heures, place de la République. Ce rendez-vous unitaire marquera le point culminant de la campagne lancée dès la fin de l'an dernier par « l'appel des 200 », dit « appel de la fondation Copernic ». Le Non socialiste sera également présent place de la République.

Au programme, de la musique et les interventions de représentants des organisations qui sont parties prenantes de cette campagne (Marie-Georges Buffet, Jean-Luc Mélenchon, Henri Emmanuelli, José Bové, Olivier Besancenot,...). Pierre Carassus prendra la parole au nom de la CNGR.

LA CNGR EN CAMPAGNE DANS LE NORD COTENTIN

Un comité de la CNGR s'est mis en place dans le Nord Cotentin en automne dernier. Il s'est engagé résolument dans la campagne du Non de gauche, aux côtés du PCF, du MRC, de PRS,... Au total, 35 000 tracts ont déjà été distribués dans cette partie industrialisée du département de la Manche, et des centaines d'affiches ont été collées.

Sur le terrain, domine le sentiment d'une reprise de la conscience politique des citoyens, qui avaient été écoeurés par les mensonges des uns et des autres. Nombre de personnes qui ne s'exprimaient plus ont apporté leur concours à la campagne, tout comme l'ont fait des syndicalistes appartenant à différentes confédérations. Le rejet du libéralisme exacerbé et des politiciens qui le mettent en œuvre depuis 25 ans a fait renaître l'espoir. Il

faudra le concrétiser demain avec toutes les forces qui répondront « présent ! ». La CNGR du Nord Cotentin prendra toute sa place pour porter haut les idées républicaines de gauche.

Correspondant CNGR

OLIVIER DUHAMEL PESE SES MOTS...

Ancien député PS au Parlement européen, Olivier Duhamel fut l'un des « conventionnels » qui ont concocté le traité constitutionnel. Mais à la fois juge et partie, c'est aussi un chroniqueur habituel des médias, où il assure le service après-vente de la constitution Giscard, n'hésitant pas à « interviewer » avec virulence les partisans du Non.

Dans la Tribune de Genève du 11 mai, il répond aux questions du quotidien suisse. « J'ai l'impression de vivre dans un pays en voie de régression bolchévique, déclare-t-il sans rire, il n'est pas jusqu'au Président de la République qui ne tienne un discours du type Arlette Laguiller... Libéral est devenu un mot pornographique ». Et à propos de Laurent Fabius : « Emporté par sa stratégie présidentielle, il va jusqu'à tenir des discours- je pèse mes mots – proches de Christoph Blocher [leader de la droite populiste suisse] et de Jean-Marie Le Pen ».

DANIELLE MITTERRAND POUR LE NON

Vieille dame très digne, Danielle Mitterrand a rendu publique sur France 2 son opposition au traité constitutionnel, « qui institutionnalise une autre dictature que nous ne voulons pas, un système qui fait de l'homme un sujet économique... Le « oui » est une stratégie aujourd'hui dépassée. On ne peut pas faire du petit pas, il faut savoir dire « non ». Duhamel lui reprochera-t-il d'être passée dans le camp de Le Pen ?

HUMEUR: MAURICE ALLAIS DENONCE « L'AVEUGLEMENT » DES PARTISANS DU TRAITE CONSTITUTIONNEL

Prix Nobel d'économie, Maurice Allais a écrit une tribune libre sur le « traité constitutionnel » pour la page Débats du Monde des 15 et 16 mai. Extraits.

Le 24 mars, Jack Lang a présenté sur RTL un exposé passionné soutenant que la seule protection contre « les excès du libéralisme » était l'adoption du projet actuel de Constitution. Le même jour, la presse faisait état de la « charge de Jacques Chirac contre l'Europe libérale », en s'appuyant précisément sur la protection qui serait assurée par le projet de Constitution contre les excès de « l'Europe libérale ».

En réalité, il y a là une erreur fondamentale. En fait, l'article III-314 du projet de Constitution stipule : « Par l'établissement d'une union douanière, conformément à l'article III-151, l'Union contribue, dans l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres ». Il résulte de cet article que non seulement la Constitution envisagée ne protège en aucune façon contre les excès du libéralisme, mais au contraire que la Constitution projetée institutionnalise la suppression de toute protection des économies nationales de l'UE.

L'article III-314 du projet de Constitution ne fait que reproduire les dispositions de l'article 131 du traité de Rome du 25 mars 1957 : « En établissant une union douanière entre eux, les Etats membres entendent contribuer, conformément à l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières ».

Il est simplement ajouté, dans l'article III-314 du projet, « la suppression progressive des restrictions aux investissements étrangers directs ». En réalité, comme je l'ai démontré dans mon ouvrage de 1999, La Mondialisation. La destruction des emplois et de la croissance. L'évidence empirique, l'application inconsiderée, à partir de 1974, de cet article 110 du Traité de Rome a conduit à un chômage massif sans aucun précédent et à la destruction progressive de l'industrie et de l'agriculture.

De là il résulte que l'argument présenté de toutes parts par les partisans du oui, à droite et à gauche, de la protection que donnerait le projet de Constitution à l'encontre des excès du libéralisme est dénué de toute justification réelle (...)

Maurice Allais, in *Le Monde* des 15 et 16 mai